

*Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 6 mars 2023*

Vœu déposé par Maxime Sauvage et les élu.es des groupes Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains, Communistes et Citoyens et Génération.s, relatif à l'intégration des quartiers Porte de Vincennes et Lemaître-Ermitage dans la cartographie de la géographie prioritaire

Considérant la double finalité historique de la politique de la ville, à savoir assurer l'égalité entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitant.es des quartiers défavorisés ;

Considérant l'engagement constant de la Ville de Paris contre les inégalités urbaines et sociales, qui se traduit dans les quartiers défavorisés par des investissements nombreux et massifs, une mobilisation des politiques et crédits de droit commun, ainsi que par un recours à tous les outils de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires et dans les quartiers de veille active ;

Considérant l'expiration prochaine du contrat de ville, signé en 2015 pour cinq ans par la Ville, l'État et plusieurs partenaires, et prolongé en 2021, 2022 et 2023, qui fixe les priorités partagées dans les quartiers défavorisés ;

Considérant l'actuel contrat de ville qui repose sur trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi et l'amélioration du cadre de vie et du renouvellement urbain ; auxquels s'ajoutent trois axes transversaux : l'émancipation de la jeunesse, la lutte contre toute forme de discrimination et l'action forte en faveur de l'égalité femme-homme ;

Considérant l'urgence d'élaborer un nouveau contrat de ville prenant effet en 2024 dans une démarche partenariale, en co-construction avec les habitant.es et associations des quartiers défavorisés, et de le décliner en projets de territoire pour chaque quartier prioritaire de la politique de la ville parisien ;

Considérant le grand professionnalisme et l'important travail de terrain des équipes de développement local relevant du service politique de la ville ;

Considérant l'actuelle cartographie de la géographie prioritaire dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, avec le territoire Belleville-Amandiers-Pelleport et le territoire des Portes du 20^{ème}, et la pertinence de les maintenir dans la prochaine cartographie, afin de se donner tous les moyens pour continuer à réduire les inégalités sociales et économiques qui touchent plus fortement les habitant.es de ces quartiers ;

Considérant l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville de Paris réalisée par l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) en avril 2019, qui montre que le quartier Porte de Vincennes, à cheval entre les 12^{ème} et 20^{ème} arrondissements, présente « *de nombreuses difficultés au regard des statistiques et se rapproche fortement de la situation d'un quartier prioritaire* » ;

Considérant que le quartier Porte de Vincennes compte 48 % d'ouvriers et employés (49 % en moyenne dans les QPV), 41 % de familles monoparentales (39 % en moyenne dans les QPV), 18 % de jeunes ni en emploi ni en études (17 % en moyenne dans les QPV) et 42 % des personnes sans diplôme (38 % en moyenne dans les QPV) ; et se caractérise par un tissu commercial peu développé et des problématiques de rixes entre jeunes importantes ;

Considérant toujours l'évaluation réalisée par l'Apur en 2019, qui montre que le micro-quartier Lemaître-Ermitage dans le 20^{ème} arrondissement présentent des difficultés dans « *des proportions supérieures à la moyenne des quartiers de veille active* » ;

Considérant que le micro-quartier Lemaître-Ermitage compte 42 % de familles monoparentales (39 % en moyenne dans les QPV), 43 % d'ouvriers et employés (49 % en moyenne dans les QPV), 18 % de jeunes en difficultés d'insertion professionnelle (17 % en moyenne dans les QPV) et 60 % des résidences principales sont occupées par un locataire du parc social (61 % en moyenne dans les QPV) ; et se caractérise par un tissu commercial peu développé et des problématiques d'occupation de l'espace public ;

Considérant la mise en place par la Mairie du 20^e d'une coordination pour le micro-quartier Lemaître-Ermitage réunissant acteurs institutionnels et associatifs afin de mettre en œuvre des projets visant à y renforcer la cohésion sociale ;

Considérant les effets de la crise de la Covid et de l'envolée des prix (énergie et alimentation notamment) plus fortement ressentis dans les quartiers défavorisés qu'ailleurs ;

Sur proposition de Maxime Sauvage et des élu.es des groupes Paris en Commun, Socialistes, Écologistes et Républicains, Communistes et Citoyens et Génération.s, le Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris émet le vœu que :

- **Que la Ville de Paris porte une demande d'élargissement de la géographie prioritaire auprès de l'État intégrant le quartier de la Porte de Vincennes et le micro-quartier Lemaître-Ermitage, dont les habitant.es subissent de nombreuses inégalités sociales et économiques ;**
- **Que la Ville de Paris porte auprès de tous ses partenaires une vision ambitieuse de la politique de la ville, dans le cadre du prochain contrat de ville, en matière de moyens humains et financiers, afin de faire vivre notre pacte républicain dans tous nos quartiers.**